



**Etablissement primaire
et secondaire
d'Apples-Bière
et environs**

Route de Cottens 17
1143 Apples

Les élèves présentant des troubles « dys- »

Ligne directrice et procédures de l'Etablissement primaire et secondaire d'Apples-Bière et environs

Les élèves présentant des troubles « dys- » - Ligne directrice et procédures

Généralités

A la suite de la journée pédagogique du 6 octobre 2010 consacré à la problématique des troubles dys- et aux travaux du groupe de travail ad hoc qui l'a préparé, le Conseil de direction de l'établissement a souhaité rassembler dans ce document des lignes directrices et procédures à appliquer dans l'Etablissement d'Apples-Bière et environs pour assurer une aide adéquate aux élèves présentant des troubles dys-.

Les objectifs du groupe de travail sur les dys- sont les suivants :

- mieux faire connaître le fonctionnement des élèves présentant des troubles dys-
- clarifier les directives pour évaluer les élèves présentant des troubles dys- de manière plus adaptée
- répertorier les lieux, les documents et les sites de ressources sur le thème de la dyslexie dysorthographe
- clarifier la ligne directrice voulue par la direction de l'établissement en matière d'aide aux élèves présentant des troubles dys-
- fournir aux enseignants des pistes concrètes pour travailler plus efficacement avec ces élèves
- augmenter la cohérence dans l'établissement en assurant à l'élève présentant un trouble dys- une aide adéquate quels que soient son année scolaire et son lieu d'enclassement.

Il est attendu de chaque enseignant-e de notre établissement (du CIN à la 9e) qu'il-elle prenne en compte les difficultés d'apprentissage des élèves en appliquant les principes tirés du présent document.

Une bonne partie des mesures décrites dans ce document peut être utile à l'ensemble de la classe *pour améliorer les stratégies et les méthodes de travail de chacun (avec ou sans trouble dys-)*.

Le groupe de travail (Conseil de direction et PPLS) est à disposition des enseignants qui souhaiteraient de l'aide dans l'application de ces mesures.

Le document s'inspire largement des sites Internet des établissements scolaires du Belvédère à Lausanne, de Morges-Est et d'Echallens/Poliez-Pittet et des documents de Mme Marianne Genton, logopédiste au Service de psychologie scolaire de Lausanne. Merci à ces collègues d'avoir mis à disposition leurs travaux.

Willy Favre, directeur

Tables des matières

Généralités	2
I. De quoi s'agit-il ?	3
Troubles souvent associés à la dyslexie	3
II. De qui s'agit-il ?	6
III. Quelles mesures spécifiques prendre ?	8
Pistes de travail pour la lecture	8
Pistes de travail pour l'orthographe	8
Aménagements pour les Tests Significatifs et Assimilés (TS - TA)	9
Devoirs à la maison	9
Bibliographie, contacts Internet, logiciels	11
Procédure pour l'enseignant-e primaire.....	14
Procédure pour l'enseignant-e secondaire.....	15
Lettre type aux parents valable pour tous les élèves de l'EPS d'Apples-Bière et environs	16
Conseils aux parents	17

I. De quoi s'agit-il ?

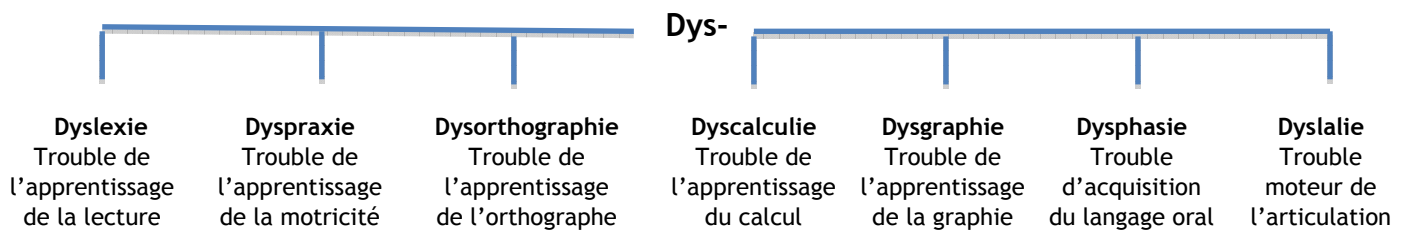
Les troubles dys- se manifestent par des difficultés d'apprentissage. Ces difficultés sont souvent indépendantes de l'âge et d'autres aptitudes intellectuelles et scolaires.

Ce trouble se décrit le plus précisément comme une combinaison d'aptitudes et de difficultés qui touchent le processus d'apprentissage dans un ou plusieurs des domaines suivants : la lecture, l'épellation, l'orthographe, l'écriture et parfois le langage des mathématiques et le calcul.

Les faiblesses qui s'y rattachent concernent la vitesse de traitement, la mémoire à court et long terme, le classement, la perception auditive et/ou visuelle, l'expression orale et les habiletés motrices. Certains élèves présentant des troubles dys- ont une créativité hors du commun. D'autres ont d'excellentes aptitudes orales.

Même si certains n'ont pas de talents exceptionnels, tous les élèves présentant des troubles dys- ont des points forts.

Troubles souvent associés à la dyslexie



La dyslexie

Touche spécifiquement l'apprentissage de la lecture. Maîtrise insuffisante des notions des phonèmes, syllabes et mots. Difficulté à s'appuyer sur les mécanismes de la langue, sur le langage oral.

La dyspraxie

Difficulté à planifier, coordonner, imiter des gestes, comme par exemple l'écriture, le dessin, l'habillage. On peut observer un retard de structuration spatio-temporelle, des problèmes de latéralité, un mauvais schéma corporel, un trouble du regard.

La dysorthographe

Codage erroné des lettres rendant l'assemblage difficile dans la reproduction écrite d'un son ou d'une idée. Difficulté à distinguer les oppositions des sons (sour-d-sonore), des lettres (avant-après), du sens, des oppositions morphologiques et oppositions syntaxiques.

La dyscalculie

Incapacité de comprendre les opérations, les structures, les relations, les valeurs et les notions mathématiques, algébriques et géométriques.

La dysgraphie

Incapacité de traduire en symboles cohérents et lisibles le langage parlé. Il s'agit d'une anomalie de la conduite du trait.

(brochure ADSR)

Les élèves présentant des troubles « dys- » - Ligne directrice et procédures

La dysphasie

Difficultés phonologiques, difficultés syntaxiques, difficultés de compréhension du langage verbal. Troubles durables.

La dyslalie

Difficulté à prononcer certains phonèmes. Trouble articulaire quand c'est un problème de position de la langue. Trouble de la parole lorsqu'il n'y a pas de mauvaise position.

Remarque : ces définitions restent informatives et ne sont pas des diagnostics qui, eux, doivent être posés par des spécialistes.

Une fois ces définitions posées, nous ne parlons plus que de troubles « dys- » dans le reste du document.

(brochure ADSR)

Quelques mises en situation

Dyslexie - dysorthographe

Voici un texte tel que certains dys- le voient : lisez-le, chronométrez-vous, faites de même avec la version originale et comparez le résultat. Vous aurez une idée du temps nécessaire à un enfant dys- pour déchiffrer un texte (ce qui ne veut pas dire le comprendre), de la concentration que cela lui demande et de la fatigue que cela entraîne.

Le texte selon Arthur, 10 ans :

« Les garsçons jou dans le jardin. Ils son ballons juenes. Les filles s'amse avec pita cheche, le petit chat de la voisine. Il ne ve pus jou pelote de lente rouge et re carte Les garçons. Le chat et pénibe avec eux, a lorre il sarrte de jou. »

Le texte original :

« Les garçons jouent dans le jardin. Ils ont un ballon jaune. Les filles s'amuse avec Pistache, le petit chat de la voisine. Il ne veut plus jouer avec sa pelote de laine rouge et regarde les garçons. Le chat est pénible avec eux, alors ils arrêtent de jouer. »

Imaginez aussi qu'on vous lise une phrase en russe et qu'on vous demande de la découper en sons : impossible si vous ne connaissez pas le système phonologique de la langue.

Dyspraxie

Vous êtes aux commandes d'un avion ; vous savez exactement à quoi correspond chaque bouton, chaque levier et vous pouvez effectuer chaque séquence d'un atterrissage, mais enchaîner les étapes est impossible. En fonction de votre personnalité, vous allez peut-être tenter de rassurer l'équipage et les passagers en faisant de l'humour, ou bien faire comme si tout allait bien en niant la situation, ou bien encore... appuyer sur le bouton du siège éjectable ! Mais si, depuis la tour de contrôle, quelqu'un vous encourage, décompose les actions à réaliser phase par phase, alors, au prix d'une grande concentration, vous parviendrez à faire atterrir l'avion.

L'élève dyspraxique est quotidiennement aux prises avec ce genre de situation à l'école. En fonction de sa personnalité, il peut devenir le pitre de la classe pour faire diversion, nier ses difficultés, ou bien se réfugier dans son monde. Dans tous les cas, ces attitudes masquent une souffrance plus ou moins grande.

(L'effet domino « dys » de Roselyne Guilloux aux Editions Chenelière éducation)

Les élèves présentant des troubles « dys- » - Ligne directrice et procédures

Dyscalculie

Calculer 36×12 selon la méthode habituelle.

Calculer en utilisant la méthode de multiplication russe :

- multiplier le premier facteur de l'opération par 2 plusieurs fois (36, 72, 144, 288) et inscrire ces résultats en colonne (colonne 1) ;
- diviser le deuxième facteur de l'opération par 2 jusqu'à 1 (12, 6, 3, 1) et inscrire ces résultats en colonne (colonne 2) ;
- faire la somme des résultats de la colonne 1 qui sont en face d'un chiffre impair de la colonne 2 :

$$\begin{array}{r}
 36 \times 12 \\
 \\
 \left. \begin{array}{l} 72 \\ 144 \\ 288 \end{array} \right\} 2 \times \\
 \left. \begin{array}{l} 6 \\ 3 \\ 1 \end{array} \right\} \text{ divisé par 2}
 \end{array}$$

$$\begin{array}{r}
 \hline
 = 432 \text{ (somme des résultats en face d'un chiffre impair de la} \\
 \text{colonne 2, c'est-à-dire } 144 + 288)
 \end{array}$$

Pour aider à comprendre la difficulté que peut avoir un enfant ayant un trouble du langage à mémoriser les tables de multiplication ; mémoriser la liste suivante :

- Charles-David habite rue Guillaume ;
- Charles-Guillaume habite rue Albert-Zoé ;
- Guillaume-Etienne habite rue Albert-Bertrand...

Dysphasie

Imaginez-vous seul, dans un pays étranger où vous seriez incapable, faute d'en maîtriser la langue, d'exprimer votre pensée, pourtant très claire. Vos tentatives laisseraient probablement une sensation d'étrangeté à votre interlocuteur tout en vous plaçant dans une position d'impuissance terrible.

(L'effet domino « dys » de Roselyne Guilloux aux Editions Chenelière éducation)

II. De qui s'agit-il ?

Les enfants ont des droits...

L'élève a droit à des aménagements spécifiques mis en place par les instances scolaires cantonales (Brochure : *Dyslexie et dysorthographe, informations et recommandations à l'usage des enseignants, DGEO*). En fonction des cantons, des directives officielles existent qui garantissent un environnement favorisant l'intégration et le développement scolaire de l'enfant présentant un trouble dys-.

... et des talents

Les enfants présentant des troubles dys- compensent leurs difficultés par des talents spécifiques. Ainsi, il est constaté que **la plupart des dys-**

- sont courageux et persévérants : ils se distinguent par leur volonté
- ont en général une bonne visualisation dans l'espace, ce qui les rend plus performants dans les métiers comme géomètres, architectes, ou scientifiques
- sont très souvent créatifs et sensibles, ce qui favorise des carrières artistiques
- intuitifs, ils sont très populaires et savent se faire un cercle d'amis.

Caractéristiques positives des enfants présentant des troubles dys-

- Ils se distinguent par leur désir de bien faire, par leur bonne volonté malgré les difficultés auxquelles ils sont confrontés
- Ils font preuve de courage et de ténacité, ce sont souvent des travailleurs. Ils comprennent que pour réussir ils doivent travailler plus que les autres. Cette qualité restera un atout dans leur vie
- Ils ont généralement beaucoup d'imagination et des idées différentes des autres. Ils sont très créatifs
- Ils sont particulièrement sensibles et pleins de tact et vivent souvent une bonne intégration sociale
- Ils ont beaucoup d'intuition
- Ils ont un sens critique subtil, pointu, pertinent et sciemment exprimé avec finesse.

Les enfants présentant des troubles dys- ont une intelligence normale, parfois au-dessus de la moyenne. Adultes, ils deviennent très performants non seulement dans leur vie personnelle, mais aussi dans leur carrière professionnelle. Ils sont fortement représentés dans le groupe des personnalités célèbres, parmi les scientifiques, les artistes et les sportifs. On les retrouve également dans tous les corps de métiers.

Leur fonctionnement dys- peut leur permettre d'avoir :

- Des habiletés de mémorisation
- Des habiletés mécaniques
- Un raisonnement global
- Des habiletés techniques
- Des habiletés athlétiques
- Des habiletés visuelles relatives à l'espace (capacité de visualisation en trois dimensions...)
- De l'intuition
- De l'imagination

Les élèves présentant des troubles « dys- » - Ligne directrice et procédures

- De la créativité
- De la curiosité
- Des dons particuliers.

A l'école, ils peuvent avoir également :

- De très bons résultats en sciences, en géométrie et en mathématiques
- Une prédisposition en dessin et en activité créatrice manuelle
- D'excellentes performances orales, en français, dans les langues, ainsi qu'en histoire et en géographie
- Beaucoup de plaisir dans le chant, la poésie et le théâtre
- Une véritable aisance en gymnastique.

Ce sont des élèves qui apprennent à lire, à écrire et à étudier efficacement quand on les aide à trouver et à utiliser des méthodes adaptées à leur style d'apprentissage « extraordinaire ».

Statistiquement, 1 à 2 élèves par classe présentent des troubles dys-.

III. Quelles mesures spécifiques prendre ?

Mesures particulières pour enfants qui présentent des troubles dys- et en difficulté d'apprentissages, vers une politique commune...

Par dys-, nous entendons les enfants présentant des troubles dys- pour lesquels un diagnostic a été posé par un spécialiste (logopédiste, psychomotricien, ergothérapeute), que ce soit dyslexie, dyspraxie, dysorthographe, dyscalculie, dysgraphie, dysphasie, dyslalie.

Avant toute démarche, une collaboration école-famille-PPLS (ou indépendant) est indispensable. L'enfant présentant un trouble dys- doit être impliqué et participant aux démarches proposées. Les besoins de chacun étant différents, une approche spécifique à chaque élève est nécessaire.

Une explication globale à la classe doit être donnée : “L'enseignant répond aux besoins spécifiques de chaque élève et s'adapte à chaque élève. Certaines aides se voient plus que d'autres. Chacun est différent et apprend à son rythme.”

Ne pas étiqueter l'enfant présentant des troubles dys-.

Tous les intervenants de la classe doivent être informés des mesures mises en place. Une discussion en conseil de classe est nécessaire pour préciser les “aides” apportées pour chaque discipline.

Un bilan régulier sera fait au moins 3 fois par année de manière à adapter les aides.

Les exemples ci-dessous concernent principalement les élèves qui présentent des **troubles dyslexiques** :

Pistes de travail pour la lecture

1. L'objectif de travail est la recherche de sens.
2. Dès que possible, valoriser la lecture silencieuse en classe. Un enfant dyslexique se sent très stressé de devoir lire devant les autres.
Si vous tenez à ce qu'il lise à haute voix, faites-lui préparer un petit passage à la maison en l'avertissant qu'il sera interrogé sur ce passage-là.
3. Vous pouvez convenir avec l'enfant que, s'il souhaite lire devant la classe, c'est lui-même qui vous le demandera.
4. Adapter la quantité de lecture aux possibilités de l'enfant, donner des textes courts, écrits pas trop petits (recommandations : interligne 1,5, police de caractère Comic, taille 14).
5. Pour la lecture de consignes : rechercher les mots-clés, les mots importants avec lui.
6. Demander à l'enfant dyslexique ou à un autre élève de reformuler la consigne de l'exercice. Un enfant dyslexique comprend bien les consignes orales.

Pistes de travail pour l'orthographe

1. S'assurer de la compréhension.
2. L'enfant dyslexique réussira bien les exercices où il n'y a qu'un mot à ajouter (exercice à trous, répondre par un mot à la place d'une phrase, ...).
3. L'enfant dyslexique peut être performant dans le raisonnement grammatical. Il réussit mieux un travail cadré et structuré (une règle à appliquer à la fois).
4. Aider l'élève à développer des stratégies pour repérer ce qui est difficile pour lui.
5. Constituer avec l'élève un glossaire de mots qui lui sont difficiles (au primaire : dessin et mot, au secondaire uniquement le mot).

Les élèves présentant des troubles « dys- » - Ligne directrice et procédures**Aménagements pour les Tests Significatifs et Assimilés (TS - TA)**

1. Permettre à l'enfant d'avoir des documents ressources à côté de lui (utilisation de documents et de stratégies qui lui sont propres).
2. Laisser un tiers temps supplémentaire à l'enfant.
3. Mettre en évidence les éléments corrects, et non les erreurs, afin de valoriser le travail des élèves. Réécrire la phrase correctement.
4. L'orthographe est un objectif en soi qui ne doit être évalué que dans le cadre du français.
5. Pour les langues étrangères : si vous reconnaissez le mot, comptez-le juste. Les codes nouveaux sont très difficiles à assimiler pour les enfants présentant des troubles dys-.
6. Offrir une alternative aux contrôles écrits (dictée à l'adulte, interrogation orale, utilisation du dictaphone).
7. Fournir des supports différents et adaptés (A4 en A3, textes agrandis et aménagés, une consigne à la fois,...).

L'enfant présentant un trouble dys- sera averti des mesures particulières qui seront prises pour lui aux examens.

Devoirs à la maison

Prenez du temps, voyez les parents pour établir une manière de travailler les devoirs.

L'enfant dys- a une capacité d'attention limitée, il est vite fatigable. Si possible faire souvent une pause lors des devoirs (par tranches de 20 minutes).

Lecture

1. Adapter la quantité de lecture aux possibilités de l'enfant, donner des textes courts, écrits pas trop petits (recommandations : interligne 1,5, police de caractère Comic, taille 14).
2. Si le texte est long, l'enfant lit en partie, le parent aide en lisant, lui aussi.

Attention à la quantité de lecture que demandent parfois certaines branches (sciences, histoire, géographie, ...), donc attention au cumul de leçons. Il est indispensable de coordonner le travail qui est donné à la maison.

Orthographe

1. Pour l'orthographe, donner si possible les mots de vocabulaire français et langues étrangères à l'avance (une semaine). Sensibiliser l'enfant à l'apprentissage de son vocabulaire dès le moment où il le reçoit.
2. Si nécessaire donner moins de mots à apprendre et adapter le seuil de réussite en conséquence.
3. Privilégier une copie à l'ordinateur (avec correcteur) et éviter une copie manuscrite (qui demande beaucoup d'attention à un enfant dys-). Ce n'est pas en écrivant beaucoup de fois qu'il automatisera mieux.
4. L'enfant a besoin de l'accompagnement d'un adulte. C'est l'enfant qui doit travailler un mot après l'autre en le décortiquant (épeler, syllaber, avec ou sans modèle, comment s'écrit le son...).
Ecrire le mot, vérifier et le réécrire uniquement s'il est faux. Il peut être rappelé plus tard dans la semaine.

Les élèves présentant des troubles « dys- » - Ligne directrice et procédures

Présentation

Attention à l'orientation des textes, des dessins, au cumul des informations sur une page, l'enfant ne sait plus par où commencer.

Outils

L'enfant dys- peut prendre ses aides mémoires, glossaires et outils personnels :

- dictaphone
- ordinateur
- calculatrice
- cartable adapté (dessin d'un côté et verso neutre ou avec quelques aides mémoires (orientation de la feuille, sens de l'écriture par exemple)).

Bibliographie, contacts Internet, logiciels

Une dyslexie dysorthographe peut être décelée et traitée tout au long de la scolarité (primaire, secondaire et même au-delà). Il est de notre devoir d'enseignant d'orienter l'enfant vers un bilan logopédique.

Les conséquences de la dyslexie dysorthographe peuvent être :

- L'élève peine à mémoriser, à apprendre, à comprendre, à relire, à corriger
- Il peut être atteint dans son estime de soi et adopter des stratégies d'évitement, telles que isolement, agressivité, ...
- Il peut faire preuve de lenteur
- Il n'automatise pas ou mal : il doit réfléchir à tout ce qu'il écrit
- Il peut montrer une grande fatigabilité
- Il peut présenter des difficultés d'orientation temporelle et/ou spatiale.

L'élève peut rencontrer ces difficultés dans toutes les branches enseignées.

Contacts Internet

- www.lesenlireleggere.ch
- www.dysphasie.ch/liens
- Association dyslexie Suisse romande : www.adsr.ch
- Groupe Romand pour enfants présentant des troubles dys- : www.gre10.ch
- Association romande des logopédistes diplômés : www.arld.ch (rubrique : La logopédie - Informations professionnelles - Pour les enseignants)

Bibliographie

- Brochure du DFJC du canton de Vaud *Dyslexie et dysorthographe - Informations et recommandations à l'usage des enseignants*
- *Regards sur la dyslexie et dysorthographe* du canton de Genève
- *D-D - dyslexie et dysorthographe* publié par Service de la jeunesse et les Centres d'orthophonie du canton de Neuchâtel
- *Dyslexie Dysorthographe* (2005), brochure à l'intention des enseignants, Service de l'enseignement obligatoire de langue française, Fribourg
- Indices des difficultés d'apprentissage du langage écrit par niveaux scolaires (PPLS Venoge-Lac).

Consignes DFJC - Consignes de passation pour les élèves présentant un trouble dys- :

Pour toutes les ECR, les enseignants sont tenus d'appliquer les directives que nous leur transmettons. Celles-ci précisent, entre autres, qu'un enseignant peut effectuer une lecture à haute voix d'une consigne (pour un élève allophone ou dyslexique par exemple).

Si un élève manifeste un doute quant à la compréhension d'une consigne, il est autorisé à reformuler ce dernier auprès de son enseignant qui valide ou infirme sa proposition.

Les élèves présentant des troubles « dys- » - Ligne directrice et procédures

Listes de Mme Marianne Genton de la HEP-VD :

- Boimare, S. L'enfant et la peur d'apprendre, Ed. Dunod (1999)
- Dansette, G. et Plaza, M. Dyslexie : dépistage à l'école au quotidien, conseils pratiques, Ed. Josette Lyon (2004)
- Fayol, M. et al. Maîtriser la lecture, poursuivre l'apprentissage de la lecture de 8-11 ans, Ed. Odile Jacob (2000)
- Florin, A. Le développement du langage, Ed. Dunod (1999)
- Frier, C. Passeurs de lecture : lire ensemble à la maison et à l'école, Ed. Retz (2006)
- Giasson, J. La compréhension en lecture, Ed. De Boeck (1990)
- Gombert, J.E. Activités de lecture et activités associées, Ed. Psychologie Cognitive de la lecture, PUF (1992)
- Lecoq, P. La lecture : processus, apprentissage, trouble, Presses Universitaires de Lille (1992)
- Morais, J. et Robillard, L. Apprendre à lire, Ed. Odile Jacob (1998)
- Mousty, P. et Alegria, J. L'acquisition de l'orthographe et ses troubles, dans Approches Cognitives des troubles de la lecture chez l'enfant et l'adulte, Solal (1996)
- Observatoire National de la lecture Apprendre à lire au cycle des apprentissages fondamentaux Ed. Odile Jacob (1998)
- Poslaniec, C. Donner le goût de lire, Ed. Le Sorbier (2001)
- Martinet, C. et Valdois, S. L'apprentissage de l'orthographe et ses troubles dans la dyslexie développementale de surface, Dans l'Année psychologique (2003)
- Baudard, G. et Schelstraete, Les difficultés grammaticales dans la dysorthographe développementale : rôle de la catégorisation grammaticale et de la conscience morphosyntaxique, Ed. Le Langage et l'Homme, M.A (2002)
- Zesiger, P. Ecrire. Approches cognitive, neuropsychologique et développementale, Ed. PUF (1995)
- Cruziéit, P., Lasserre, M. Dyslexique, peut-être ? Et après...., Ed. Syros, Ecole des parents et des Educateurs (1995)
- Reid, G., Green, S. 100 idées pour venir en aide aux élèves dyslexiques, Ed. Tom Pousse (2008)

Enfants bilingues, enfants allophonesRéférences

- CHARLOT B. (2000) **Le rapport au savoir en milieu populaire : «apprendre à l'école», «apprendre dans la vie»** in A. Bentolila (Ed.) L'école face à la différence, Les entretiens, Nathan, Acles X, Paris, Nathan, 23-9.
- CYRULNIK B. (1999) **Un merveilleux malheur**, Ed. Odile Jacob.
- DEVEREUX G. (1968) **L'image de l'enfant dans deux tribus: Mohave et Sedang**, Revue de Neuropsychiatrie infantile et d'hygiène mentale de l'enfant, 4 : 25-35.
- FRANÇOIS F. (1994) **L'enfant monolingue existe-t-il ? Le point de vue d'un linguiste**. Nouvelle Revue d'ethnopsychiatrie, 25/26: 155-64.

Les élèves présentant des troubles « dys- » - Ligne directrice et procédures

GIBELLO B. (1988) **Contenants de pensée, contenants culturels. La dimension créative de l'échec scolaire.** In A. Yahyaoui (Ed.). Troubles du langage et de la filiation chez le maghrébin de la deuxième génération. Grenoble, La Pensée sauvage, 14-152.

L'autre, revue transculturelle, (2001), 2, Grenoble, La Pensée Sauvage éditeur.

MORO M.-R. (1994/2001) **Parents en exil.** Psychopathologie et migrations, Paris, PUF.

MORO M.-R. (1998/2000) **Psychothérapie transculturelle des enfants et des adolescents,** Paris, Dunod.

MORO M.-R. (2002) **Enfants d'ici venus d'ailleurs. Naître et grandir en France,** Paris, Syros/La Découverte.

Travail de thèse très original mené par Danièle Pinon-Rousseau actuellement à Paris XIII.

Logiciels pour l'apprentissage de la langue

Je crée ma BD	48, Bd des Batignolles, F - 75017 Paris www.emme.com
Gerip	www.gerip.com
CD-Rom 100 % malin Mon grand imagier	www.mindscape.com
Génération 5-mission orthographe	www.generation5.fr
20/20 en orthographe	www.clubpom.fr
Adeprio	13, rue de la Libération, F - 95420 Magny en Vexin info@adeprio.com
Medialexie	www.medialexie.com logiciel d'assistance pour le langage écrit, proposé par l'association Dyslexie Suisse Romande - www.adrs.ch
Outils du GRe10	www.adrs.ch/IMG/pdf/repertoire_des_outils_du_GRe_10.pdf

Procédure pour l'enseignant-e primaire

Recueil d'indices

1. **Constat d'importantes difficultés** en lecture et écriture
2. **Récolte d'informations** auprès des enseignants précédents et des collègues actuels. En cas de doute, prendre contact directement avec la référente PPLS pour demander un avis à partir de l'observation de l'élève (lecture orale et expression, compréhension en lecture, écoute, productions écrites, ...) : Mme Patricia Gavin, 021 800 48 18 (Réf. Indices des difficultés d'apprentissage du langage écrit par niveaux scolaires (PPLS)).
3. **Entretien avec les parents**
Enfant non diagnostiqué : le but visé est de proposer une consultation logopédique, les parents doivent appeler le Service PPLS au 021 557 85 60
Enfant déjà diagnostiqué ou en interruption de traitement : le but visé est de s'informer de l'avis des parents sur les difficultés de l'enfant, sur les démarches déjà entreprises pour y remédier et de demander leur autorisation pour contacter la logopédiste concernée.

Evaluation par l'équipe pluridisciplinaire

4. **Convocation de l'équipe pluridisciplinaire par l'enseignant-e ou le Service PPLS.** Celle-ci analyse la situation et prend des décisions. La logopédiste rédige un bref procès-verbal décisionnel qui atteste des difficultés logopédiques observées et des mesures d'adaptation.
Composition de l'équipe pluridisciplinaire : maître-esse de classe, maître-esse d'appui, logopédiste, représentant de la direction.

Mesures particulières

5. **Définition des mesures pédagogiques.** Suite à la réunion de l'équipe pluridisciplinaire, les membres présents définissent ensemble les mesures à prendre. Un procès-verbal est transmis à la direction.
6. **Lettre Mesures particulières pour enfant présentant d'importantes difficultés pour lire et écrire,** envoyée par la direction aux parents avec copie aux maîtres-esses de classes
7. **Mise en œuvre des mesures pédagogiques adaptées.** Personnes référentes : logopédiste et doyen en charge.

Remarques :

- La procédure peut s'arrêter au point 4 sur décision de l'équipe pluridisciplinaire. Les mesures ordinaires de différenciation s'appliquent.
- L'étape 4 peut être supprimée si l'enfant a déjà été signalé, si ses graves difficultés ont été reconnues et que des mesures particulières doivent se poursuivre. La démarche reprend les points 5 et 7.
- Les points 4 et 5 peuvent être regroupés lors de la même séance.

Procédure pour l'enseignant-e secondaire

Recueil d'indices

1. **Constat d'importantes difficultés en lecture et écriture**
2. **Récolte d'informations** auprès des enseignants précédents et des collègues actuels. En cas de doute, prendre contact directement avec la référente PPLS pour demander un avis à partir de l'observation de l'élève (lecture orale, compréhension en lecture, productions écrites, discours sur ses difficultés, ...) : Mme Patricia Gavin, 021 800 48 18.
3. **Entretien avec les parents**
Enfant non diagnostiqué : le but visé est de proposer une consultation logopédique, les parents doivent appeler le Service PPLS au 021 557 85 60
Enfant déjà diagnostiqué ou en interruption de traitement : le but visé est de s'informer de l'avis des parents sur les difficultés de l'enfant, sur les démarches déjà entreprises pour y remédier et de demander leur autorisation pour contacter la logopédiste concernée.

Evaluation par l'équipe pluridisciplinaire

4. **Convocation de l'équipe pluridisciplinaire.** Celle-ci analyse la situation et prend des décisions. La logopédiste rédige un bref procès-verbal décisionnel qui atteste des difficultés logopédiques observées et des mesures d'adaptation.
Composition de l'équipe pluridisciplinaire : maître-esse de classe, maître-esse de pédagogie compensatoire, maître-esse de français, logopédiste, représentant de la direction.

Mesures particulières

5. **Convocation du conseil de classe par un membre du Conseil de direction** pour informer les enseignants de la situation de l'élève et définir ensemble les mesures à prendre. Un procès-verbal est transmis à la direction.
6. **Lettre Mesures particulières pour enfant présentant d'importantes difficultés pour lire et écrire**, envoyée par la direction aux parents avec copie aux maîtres-esses de classes
7. **Mise en œuvre des mesures pédagogiques adaptées**, sous l'égide d'un membre de la direction (suivi administratif et pédagogique). Personne référente : logopédiste.

Remarques :

- La procédure peut s'arrêter au point 4 sur décision de l'équipe pluridisciplinaire. Les mesures ordinaires de différenciation s'appliquent.
- L'étape 4 peut être supprimée si l'enfant a déjà été signalé et si ses graves difficultés ont été reconnues.

Lettre type aux parents, valable pour tous les élèves de l'EPS d'Apples-Bière et environs

Mesures particulières pour enfants présentant d'importantes difficultés pour lire et écrire, suite au diagnostic de ..., logopédiste à ...

Madame, Monsieur, chers Parents,

Sur la recommandation de l'équipe pluridisciplinaire du (date), la direction est à même de confirmer que votre enfant pourra bénéficier des dispositions particulières suivantes :

Les enseignants prendront **des mesures adaptées** aux importantes difficultés d'apprentissage reconnues de votre enfant. Ils offriront, lorsque cela est possible, une alternative aux contrôles écrits (interrogation par oral, dictée à l'adulte, texte moins long par exemple) ou une adaptation des conditions de passation des évaluations (temps à disposition plus long, lecture orale des consignes, recours aux ouvrages de référence). D'autre part, ils **allégeront certains travaux** (exercices en classe, devoirs à domicile) en supprimant certaines questions par exemple.

Il s'agit d'insister sur le fait que les élèves présentant ce type de difficultés sont soumis aux **mêmes programmes et objectifs fondamentaux** du plan d'étude que leurs camarades. De plus, aucune discipline ne sera supprimée de leur programme. Ces élèves sont astreints aux **mêmes conditions de promotion** que leurs camarades.

Au terme du cycle, l'équipe pluridisciplinaire évaluera la pertinence de la prolongation de ces conditions particulières en fonction de l'évolution de l'enfant.

Si dans l'application de ces mesures, des questions devaient surgir, nous vous prions de vous adresser à la maîtresse / au maître de classe.

Dans l'espoir que ces dispositions permettront à votre enfant de suivre une scolarité harmonieuse, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, chers Parents, nos cordiales salutations.

Willy Favre
Directeur

(Signature)
Doyen

Copie :

- enseignant-e et maître-sse de pédagogie compensatoire
- Service PPLS

Conseils aux parents

A faire

Préparez-vous à aider votre enfant à faire ses devoirs à la maison, ou faites prendre en charge ce soutien par un tiers, afin que le rapport parent/enfant reste de bonne qualité.

- Assurez-vous que chacun des enseignants de votre enfant est informé de l'évaluation et des recommandations formulées par le thérapeute : faites-en des copies à remettre à chacun d'eux.
- N'hésitez pas en début d'année à adresser une lettre au maître-esse de classe en indiquant les difficultés spécifiques de votre enfant, son parcours scolaire, les efforts entrepris (traitement en cours, organisation de ses devoirs, ...).
- Notez soigneusement le temps qu'il met pour faire son travail à la maison et parlez-en avec son enseignant, qui n'est peut-être pas conscient du temps que votre enfant consacre à ses devoirs.
- Aidez-le à gagner du temps. Utilisez un code de couleurs pour tous les livres et pour les cahiers de votre enfant, afin qu'il les reconnaisse instantanément (par exemple, cahier de math en vert, ...) ; c'est efficace et cela lui permettra de gagner un temps précieux.
- Montrez à votre enfant comment faire son cartable, ranger sa trousse à stylos et classer les nombreuses feuilles volantes qu'il reçoit de l'école. Ne partez pas du principe qu'il apprendra à le faire tout seul !

Adoptez une démarche fondée sur le bon sens :

- Si un enfant en train d'écrire vous demande de l'aide pour l'orthographe d'un mot ou pour une question grammaticale, répondez-lui afin de lui permettre de continuer son travail.
- C'est également valable pour les maths : répondez à sa question en vous assurant qu'il a bien compris la marche à suivre pour résoudre un problème.
- Lisez à votre enfant ou aidez-le à lire les livres et autres documents qu'on lui a demandé de lire.
- Pour enrichir ses connaissances et sa compréhension, expliquez-lui la signification des mots nouveaux et le sens général de chaque texte.
- Aménagez des moments de pause (loisirs, récupération) pour que le travail reste de qualité.

(inspiré de l'Association Dyslexie Suisse Romande)



Conseils aux parents

A ne pas faire

La confiance en lui et le goût d'apprendre sont les deux piliers de la réussite de l'enfant, affaiblir ces deux points compliquera énormément votre tâche !

- Ne vous acharnez pas à lui dicter et re-dicter des mots de vocabulaire, des phrases,
- Il est plus judicieux, par exemple, de lui faire copier le texte concerné en lui demandant d'entourer les difficultés qu'il rencontre dans un mot (utiliser des couleurs différentes pour faire ressortir certaines caractéristiques) et de lui faire analyser la phrase (où est le verbe ?, quels sont les accords ?, ...).
- L'essentiel est qu'il ait le sentiment d'avoir fait ses devoirs, sans que ceux-ci ne se terminent sur une impression négative !
- Familiarisez-vous avec les outils électroniques et apprenez à votre enfant à s'en servir (agendas et dictionnaires électroniques, vérificateurs d'orthographe, logiciels de gestion du temps et des rendez-vous).
- Ne lui supprimez pas ses loisirs (entraînements de sport, cours de musique, activités artistiques, etc.). Il est primordial qu'il puisse s'épanouir dans un domaine où il éprouve du plaisir, tout en conservant une vie sociale ! Il est indispensable qu'il puisse se « ressourcer » dans un contexte favorable et valorisant, lui permettant de garder l'estime de lui-même.
- Ce n'est pas les quelques heures gagnées sur un entraînement ou un cours qui l'amèneront à réaliser des exploits scolaires.
- Gardez confiance en votre enfant et faites-le lui sentir ! A terme, chacun trouve sa place dans la société ; la scolarité obligatoire est un passage difficile pour un enfant présentant un trouble dys-.
- Relativiser les mauvais résultats qui proviennent de ses troubles et valoriser ses progrès, ses réussites.

(inspiré de l'Association Dyslexie Suisse Romande)

